



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E64033

VALABLE JUSQU'AU 25/05/2026

ÉDITÉ LE

10/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1993

Forme juridique : SARL

Capital : 64 320

Raison sociale : ROPARTZ CONSTRUCTIONS SARL

LA CROIX ROUGE
22300 PLOUMILLIAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC SAINT-BRIEUC 390 290 195 RCS

Siret : 390 290 195 00028

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5012051

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1254000/002 166755/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1254000/002 166755/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 02 96 35 45 21

Portable : 06 60 35 92 35

Fax :

Site Internet : <https://www.ropartz-constructions-22.com/>

E-mail : info.ropartz.constructions@gmail.com

Responsabilité légale :

ROPARTZ STÉPHANE GÉRANT

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	16/10/2025
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	16/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	16/10/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/10/2025
o Isolation des combles perdus	16/10/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	16/10/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.